

République Française  
 Département de la Haute-Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

**Séance du 10 mars 2025**

**Délibération n°2025/002**

**Objet : Résidence autonomie *U Trifoliu di a vita* : transfère de gestion au Centre Intercommunal d'Action Social de L'Île-Rousse – Balagne**

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à 17h30, <b>Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</b>
En exercice	Présents	Votants	<b>Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.</b>
46	26	32	<b>Le quorum est atteint.</b>
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>	
32	-	-	

**Présents :** ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – BASTIANI Angèle – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – GUIDONI Martine – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARÇON-VINCENTELLI Jeanine – MASSIANI Lazare François – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.

**Absents représentés :** CANANZI Ange a donné procuration à ORSINI Joseph – FRANCISCI Paul-Antoine a donné procuration à ACQUAVIVA Stella – GENUINI Benjamin a donné procuration à BASTIANI Angèle – LIONS Paul a donné à SALDUCCI Ange – PINAUD Jean-Michel a donné procuration à MORTINI Lionel – POLI Pierre a donné procuration à TORRACINTA Marcel.

**Absents :** ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BATAILLARD Camille – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – CUBADDA Charles – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – SAVELLI René – TURCHI François.

Convocation envoyée le : 04/03/2025 Et affichée le : 04/03/2025	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 12/03/2025
-----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Président rappelle par délibération n°2020-04-12 en date du 31 juillet 2020, le Conseil d'Administration du CIAS de L'Île-Rousse – Balagne approuvé la candidature à l'appel à projet de la Collectivité de Corse relatif à la création de 50 places en résidence autonomie.

La Communauté de communes a été autorisée pour l'ouverture de 24 places par arrêté n°2021-3690 en date du 24 mars 2021.

Cette structure sera composée de 22 logements individuels privatifs (20 T1 et 2 T2) et de différents espaces commun tel que le prévoit le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif à la loi ASV.

Établissement non médicalisé et à vocation sociale, il mettra en place une politique de « bien vieillir » et respectera le cadre de la prévention de la perte d'autonomie. Il accueillera des personnes âgées de plus de 60 ans, valides et autonomes, seules ou en couple, et dans la limite de 8% de sa capacité totale, des personnes en situation d'handicap sans restriction d'âge mais autonomes.

La résidence autonomie « *U Trifoliu di a vita* » proposera des services collectifs et/ou individuels, veillera au maintien de la vie sociale des résidents par le biais d'actions d'animation et de prévention et permettra l'intervention de professionnels paramédicaux à leurs domiciles. Les occupants pourront ainsi vivre de manière indépendante dans un environnement adéquat.

Les travaux arrivant à terme, le Président propose de confier la gestion de l'établissement au CIAS de L'Île-Rousse – Balagne.

Le CIAS assurera :

- La gestion administrative et financière : Budget, Contrats de location, facturation et recouvrement,
- La gestion des ressources humaines : Recrutement et gestion du personnel, relation avec les résidents et leurs familles,
- La gestion des services aux résidents : Aide à la vie quotidienne, suivi du service restauration, animations et activités, entretien des locaux,
- Le respect des normes légales et réglementaires : normes de sécurité, contrôle sanitaires,
- Le suivi et accompagnement des résidents : mise en place du projet individuel des résidents,
- La gestion de la communication et des relations publiques : relations avec les partenaires externes,
- Le suivi de la qualité des services : évaluations régulières de la qualité et actions de réajustement,
- La gestion du patrimoine immobilier : suivi de la maintenance,
- La gestion des partenariats et des financements : recherche de financements, partenariat avec les acteurs sociaux.

Il précise que la CCIRB, en tant que propriétaire, conserve les actions d'entretien, de rénovation et d'amélioration du bâtiment ainsi que des espaces extérieurs

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** le transfert de gestion de la résidence autonomie *U Trifoliu di a vita* – Commune de Santa Reparata au CIAS de L'Île-Rousse – Balagne,
- **DIT** que le CIAS assurera :
  - La gestion administrative et financière : Budget, Contrats de location, facturation et recouvrement,
  - La gestion des ressources humaines : Recrutement et gestion du personnel, relation avec les résidents et leurs familles,
  - La gestion des services aux résidents : Aide à la vie quotidienne, suivi du service restauration, animations et activités, entretien des locaux,
  - Le respect des normes légales et réglementaires : normes de sécurité, contrôle sanitaires,
  - Le suivi et accompagnement des résidents : mise en place du projet individuel des résidents,
  - La gestion de la communication et des relations publiques : relations avec les partenaires externes,
  - Le suivi de la qualité des services : évaluations régulières de la qualité et actions de réajustement,
  - La gestion du patrimoine immobilier : suivi de la maintenance,
  - La gestion des partenariats et des financements : recherche de financements, partenariat avec les acteurs sociaux,
- **PRECISE** que la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, en tant que propriétaire conserve les actions d'entretien, de rénovation et d'amélioration du bâtiment ainsi que des espaces extérieurs,
- **AUTORISE** M. le Président à signer toute pièce afférente à l'opération.

Fait à L'Île-Rousse, le 10 mars 2025,

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Joseph SAULI

Le Président,  
Lionel MORTINI

